

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

---

**DELIBERATION N° 96. 17 du 4 OCTOBRE 1996**

---

**RELATIVE AU PROJET DE NOUVEAUX LOCAUX  
A CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

VU le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatifs aux Agences Financières de Bassin, modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974 et n° 75-998 du 28 octobre 1975,

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil d'Administration donne son accord au principe d'un projet global d'implantation des locaux de la Direction Vallées de Marne et de la Délégation Milieu Rural à CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

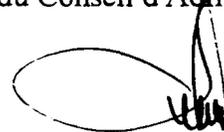
Le Directeur de l'agence de l'eau est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet précité, et à procéder à toutes les formalités utiles dans la limite du budget de l'agence.

Le Secrétaire  
Directeur de l'agence,



**P.F. TENIERE-BUCHOT**

Le Président  
du Conseil d'Administration,



**Joël THORAVAL**